

CHARTRE NATURE ATTITUDE EN MONTAGNE BOURBONNAISE

« RANDONNEES NON-MOTORISEES »

La Montagne Bourbonnaise adopte la Nature Attitude
Les pratiquants de loisirs verts aussi.

Ceci ne vous soustrait absolument pas à la loi
Le respect, les sourires, la convivialité, doivent nous animer.

Je lis, j'adhère et je respecte la charte NATURE ATTITUDE

En premier lieu et quelle que soit la catégorie de pratiquant de loisirs verts, il est essentiel que chacun ait pris connaissance de la charte Nature Attitude (Charte de Bonne Conduite).

En effet, celle-ci met en avant les règles élémentaires nécessaires afin que chacun puisse continuer à pratiquer son loisir dans les meilleures conditions possibles. Nous ne reviendrons donc que très peu sur son contenu.

Mais nous rappellerons que le respect de cet engagement reste la seule alternative à une pratique sans interdit.



Cahier des charges complémentaire applicable aux randonneurs non motorisés

Vous trouverez ici des règles et des conseils relatifs à votre propre pratique :

La Randonnée Non-Motorisée

Nous développerons ce document suivant trois paragraphes principaux :

- 1- Vous êtes seul ou avec quelques amis, nouveau dans la région ou bien en vacances, et vous aimeriez avoir des informations pour randonner en toute quiétude, comment faire ?
- 2- Vous faites partie d'un groupe de pratiquant, peut-être même d'un club et vous aimeriez pratiquer votre loisir sur les chemins de la Montagne Bourbonnaise, quelles sont les possibilités qui vous sont offertes ?
- 3- Vous êtes organisateur de randonnées (pédestres, équestres, VTT, raquettes, courses pédestres...), professionnel ou Club mais dans le cadre de randonnées payantes ouvertes à tout public, quelles sont les règles que vous devez respecter pour établir vos itinéraires et mener à bien votre projet ?

1 – Je suis seul ou avec quelques amis

Avant de partir :

Je prépare mon itinéraire :

- Je fais attention aux sites où j'ai l'intention de me rendre, et je me renseigne sur les zones sensibles de façon à les éviter (zone Natura 2000 mais aussi en période de neige la zone nordique, pistes skiabiles, et les endroits très touristiques) en fonction des saisons.
- Je regarde la météo, j'en tiens compte dans le choix de mon parcours, et m'équipe en conséquence.
- Je préviens une personne, au minimum, avant ma randonnée (sécurité).
- Je peux demander conseil à l'Office de Tourisme qui me guidera ou m'orientera vers les personnes compétentes : Professionnel de la randonnée s'il y en a ou bien référents locaux de ma pratique.

Je prépare mon « matériel » en fonction de chaque activité. Exemples:

- Pour la randonnée pédestre, avoir de bonnes chaussures, sac à dos, bouteille d'eau, du sucre...
- Pour la randonnée équestre, sa monture doit être en bonne santé et entraînée avant d'attaquer un parcours trop long...

- Pour la randonnée VTT, emmener un nécessaire de réparation...
- Être non-motorisé ne me dispense pas de respecter en tout point le code de la route.

En randonnée :

Je n'emprunte que les chemins

- Je ne randonne que sur les chemins ouverts à la circulation, chemins ruraux, communaux, privés si autorisée,....
- Je m'interdis toute circulation hors piste et dans les cours d'eau.
- Je respecte la propriété privée.

Je remonte les informations

- Je me rapproche du référent local, propre à mon activité, pour transmettre toutes informations importantes (dégradations, chemins bouchés, comportement irresponsable ou pollueur...).
- Conflits avec certaines personnes : riverain ou autres usagers des chemins

2 – Je suis en groupe ou en club

Deux cas de figure s'offrent à vous :

- Le premier, il s'agit d'une balade improvisée entre amis, même issus du même club, dans ce cas, je suis les recommandations de la charte et du présent cahier des charges en ce même paragraphe.
- Le second, vous organisez une balade suivant un itinéraire précis et obligatoire pour les participants, vous assurez l'assistance et la sécurité du groupe par un encadrement ou plus encore vous percevez des droits d'engagement. Vous entrez donc dans le cadre reconnu d'une concentration et donc soumis à une déclaration.

Je prépare mon itinéraire :

- Tout comme les autres randonneurs, Je fais attention aux sites où j'ai l'intention de me rendre et je me renseigne sur les zones sensibles de façon à les éviter (zone natura2000, mais aussi en période de neige la zone nordique, pistes skiabiles, et les endroits très touristiques) en fonction des saisons.
- Je regarde la météo, j'en tiens compte dans le choix de mon parcours et m'équipe en conséquence.
- Je peux demander conseil à l'Office de Tourisme qui me guidera ou m'orientera vers les personnes compétentes : Club locaux s'il y en a ou bien référents locaux de ma pratique. Il pourra également m'informer sur les possibilités et les moyens mis à ma disposition afin de prévenir les communes concernées par mon projet.

Je préfère :

- Me loger en Montagne Bourbonnaise.
- Avoir recours aux restaurants et commerces locaux.

3 – Je suis professionnel ou club organisateur de randonnées payantes.

Je me réfère à la législation :

- Je contacte toutes les communes traversées par l'itinéraire de mon projet et ce, dans le but d'en obtenir les informations importantes comme la nature des sites traversés ou bien encore la cohabitation avec d'autres activités déjà prévues (exemple marche, grande chasse, rando vtt, etc. etc.) et leur accord pour le parcours.
- Je sou mets mon projet à la sous-préfecture 1 mois avant la manifestation.
- Je préviens le centre de secours local et éventuellement la Gendarmerie.

Je vérifie que tout le monde soit en règle :

- Je vérifie que tous les participants aient un permis adapté à la pratique, une assurance et la carte grise de leur véhicule.
- Je contrôle l'état général des équipements (ex : VTT, raquettes...).
- Je mets a la disposition de l'ensemble des participants un exemplaire de la charte de bonne conduite de la Montagne Bourbonnaise, et les invitent à en suivre le contenu.
- Je respecte le nombre de participants que stipule la loi en fonction de chaque activité (voir les annexes ci-après).

Je préfère :

- Me loger en Montagne bourbonnaise.
- Avoir recours aux restaurants et commerces locaux.

Je peux, bien entendu, me rapprocher d'un référent local, dont les coordonnées sont disponibles auprès de l'Office de Tourisme de la Montagne Bourbonnaise.

**LE BUT EST D'ADOPTER UN COMPORTEMENT RESPONSABLE,
EN PHASE AVEC LA NATURE ET LE RESPECT DE TOUS.**